



## Règlement du Championnat Régional par équipes

Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne



**Ligue de Bretagne de Badminton**

# **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES**

**Saison 2014/2015**

**Mails de contacts :**

- Ligue de Bretagne de Badminton : [ligue@bretagnebadminton.com](mailto:ligue@bretagnebadminton.com)
- Commission Régionale Interclubs : [interclubs@bretagnebadminton.com](mailto:interclubs@bretagnebadminton.com)

**06 61 30 60 02**



# Règlement du Championnat Régional par équipes

## Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

### 1 Généralités

Le championnat de Bretagne interclubs oppose les équipes de clubs des 4 départements Bretons. Il comporte 3 divisions, la division régionale 1 (R1), la division régionale 2 (R2) et la division régionale 3 (R3).

**Chaque division est composée de deux poules de 6 équipes.** Aucune de ces divisions ne peut comprendre plus d'une équipe du même club. **Le championnat se déroule par rencontres aller-retour. Le nombre de journées régulières est de 5. Ces cinq journées sont suivies d'une journée de classement permettant de définir le placement de l'équipe au sein du championnat.** Une ou plusieurs journées supplémentaires (Report 1, Report 2....) sont programmées en cas de report d'une journée à l'initiative de la Commission Régionale Interclubs ou en cas d'autre nécessité.

Tout club inscrit dans ce championnat s'engage en application des statuts fédéraux à licencier à la Fédération Française de Badminton l'intégralité de ses adhérents. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, les équipes de ce club participant au championnat régional pourront être rétrogradées immédiatement ou en fin de saison sportive dans leur championnat départemental après avis du CA de la ligue, la division dans laquelle ils pourraient être réintégré relevant de la seule initiative des Comités Départementaux

### 2 Promotion et relégation des équipes

Les clubs qualifiés en fonction de leurs résultats de la saison précédente doivent inscrire leurs équipes auprès du secrétariat de la ligue de Bretagne au plus tard à la date d'inscription, en s'acquittant obligatoirement des frais d'inscriptions et en joignant leur chèque de caution. Le non respect de cet article sera considéré comme une non-réinscription. De plus, l'équipe sera rétrogradée en championnat départemental, la division dans laquelle elle pourrait être réintégrée relevant de la seule initiative des Comités Départementaux.

Aucun changement dans la constitution des groupes ne sera accepté après la date limite d'inscription et les équipes défailtantes seront considérées comme forfait général avec les conséquences qui en découlent.

**A l'issue du championnat, le titre de championne de Régionale 1, de Régionale 2 et de Régionale 3 sera décerné à chaque équipe première de sa division.**



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Les autres relégations et promotions d'équipes se font en fin de saison. Elles sont en lien direct avec la différence entre le nombre d'équipes montant de championnat régional en championnat national et le nombre d'équipes descendant de championnat national en championnat régional. De plus les premiers du championnat de chaque département montent en championnat régional.

Descente de N3	3	4	5	2	3	4	1	2	3	0	1	2	0	1	0
Montée de R1	0	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1	2	1	2	2
Montée de R1 - Descente de N3 =	-3			-2			-1			0			1		2
Nombre d'équipes descendant de R1	5			4			3			2			1		1
Nombre d'équipes montant de R2	2			2			2			2			2		3
Nombre d'équipes descendant de R2	5			4			3			2			1		1
Nombre d'équipes montant de R3	2			2			2			2			2		3
Nombre d'équipe descendant de R3	7			6			5			4			3		2

La CRI prendra toutes les dispositions nécessaires pour constituer et équilibrer les poules dans tous les autres cas de figure.

Plusieurs équipes d'un même club sont autorisées à participer au championnat Régional mais pas dans la même division.

Si une équipe est reléguée dans une division inférieure comportant déjà une équipe du même club, cette dernière quel que soit son classement est reléguée en division inférieure.

Si une équipe est reléguée en division inférieure et que ce même club dispose d'une équipe susceptible d'être promue dans la division quittée, cette dernière ne peut accéder à cette division. Elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant.

Si une équipe est promue dans une division comportant déjà une équipe du même club, elle ne peut accéder à cette division et est remplacée par l'équipe classée au rang suivant.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité :

- par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée dans la division inférieure,
- par promotion d'une équipe non promue.

La division inférieure est complétée, le cas échéant, selon le même principe. Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires seront qualifiées pour compléter les divisions.

L'équipe championne de chaque département, ou à défaut l'équipe du département la mieux classée pouvant accéder à la Régionale 3, est promue en fin de saison. Si d'autres équipes de départementales doivent monter pour compléter la Régionale 3, elles sont départagées selon les critères suivants :

- Leur classement dans le championnat départemental. Une équipe classée deuxième de son championnat sera donc toujours devant une équipe classée troisième
- Les équipes de même classement sont départagées par la valeur de l'équipe médiane (cf Art 3.5)
- Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, elles sont départagées par le nombre d'équipes du club en championnats interclubs nationaux et régionaux en favorisant l'équipe la moins représentée dans ces championnats
- Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, elles sont départagées par l'âge du joueur le plus jeune aligné dans la saison

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat devra s'acquitter d'une amende de 150 euros.

Une équipe ayant été forfait à plus de deux journées de championnat est reléguée en championnat départemental. La division dans laquelle elle pourrait être réintégrée relevant de la seule initiative des Comités Départementaux.

### **3 Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire de double**

3.1 Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Top 5	21 points	B3	11 points
Top 10	20 points	B4	10 points
Top 20	19 points	C1	9 points
Top 50	18 points	C2	8 points
A1	17 points	C3	7 points
A2	16 points	C4	6 points
A3	15 points	D1	5 points
A4	14 points	D2	4 points
B1	13 points	D3	3 points
B2	12 points	D4	2 points
		NC	1 point

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

- 3.2 La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).
- 3.3 Au cours d'une même semaine définie du lundi précédant une journée (ou une rencontre) au dimanche, une équipe d'un club évoluant dans une division régionale inférieure ne peut en aucun cas avoir une valeur globale (**article 3.2**) supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division régionale ou nationale supérieure. En cas d'infraction à cette règle, l'équipe régionale de niveau inférieure perdrait sa rencontre et serait sanctionnée d'un point de pénalité.
- 3.4 Le reclassement de février doit être pris en compte pour les journées se déroulant après le reclassement.
- 3.5 Valeur de l'équipe médiane



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Soit N le nombre de rencontres jouées par l'équipe au cours de son championnat,

- Calculer les valeurs de cette équipe sur les N rencontres,
- Ordonner ces N valeurs par ordre croissant
- Si N est impairs la valeur médiane de l'équipe est la valeurs de rang  $(N+1)/2$
- Si N est pairs la valeur médiane est la moyenne entre les valeurs de rang  $N/2$  et de rang  $(N+2)/2$

#### 4 Qualification des joueurs

- 4.1 Les équipes doivent être composées de joueurs Cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimes ne sont pas autorisés à jouer en interclubs régional.
- 4.2 Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle avant la dite journée, à savoir :
- être autorisé à jouer en compétition ;
  - être licencié dans le club engagé et avoir sa licence validée ;
  - être inscrit sur BadNet par le capitaine au plus tard le mercredi minuit avant la journée ; Une dérogation permettant d'ajouter un joueur licencié dans BadNet entre le mercredi minuit et le vendredi minuit qui précède une journée d'interclubs pourra être transmise à la CRI ([interclubs@bretagnebadminton.com](mailto:interclubs@bretagnebadminton.com)). Elle sera facturée 10 euros par joueur, et sera à régler à la Ligue de Bretagne dans les 15 jours suivant la journée d'interclubs. En cas de non-paiement, l'équipe verra l'ensemble des matchs joués par ce joueur comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction. En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.
  - avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement.
  - avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
  - avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur étranger assimilé pour la saison en cours ;
  - être en conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Pour la saison en cours :

- Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf Règlement National des Mutations) et devront être licenciés avant la 4<sup>ème</sup> journée de la saison en cours dans le club engagé;
- l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de deux mutés ni plus d'un joueur étranger non-assimilé.

## 5 Hiérarchie des joueurs

5.1 La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de double alignées est établie par ordre de priorité selon :

5.1.1 - Le classement fédéral au 1er septembre (selon l'**article 3** pour les paires de double) pour les journées avant le 1er février.

5.1.2 - Le reclassement fédéral au 1er février (selon l'**article 3** pour les paires de double) pour les journées après le 1er février.

5.2 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site internet de la fédération.

*Rq : Il n'est plus fait référence au CPPP. A classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs.*

## 6 Joueurs qualifiés

6.1 Un(e) joueur(se) ne pourra en aucun cas jouer le même "week-end" en ICN ou ICR pour le compte de 2 équipes de son club (même si le numéro de journée ne correspond pas). S'il est sur la feuille de présence le samedi en ICN mais ne participe pas à la rencontre, il pourra néanmoins jouer en ICR le dimanche.

6.2 Un joueur ayant disputé 3 rencontres ou plus de la saison régulière dans des divisions (de national et/ou de régional) supérieures ne pourra être aligné en interclubs régional dans une équipe de rang inférieur que si son meilleur classement est inférieur au moins bon classement de tous les joueurs du même sexe des équipes supérieures de son club sur la journée



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

6.3 Ces clauses ne s'appliquent qu'aux championnats interclubs seniors.

## 7 Montant des droits d'engagement

Les frais d'inscription sont de 100 € par équipe et la caution de 150 € par journée de championnat (1 chèque de 900 € par équipe pour la saison 2014/2015). La caution pourra être retirée en cas de forfait de l'équipe sur une journée (cf Art 2).

## 8 Obligation des équipes

Chaque club inscrivant au moins une équipe dans ce championnat devra communiquer au moment de l'inscription de celle-ci les coordonnées d'au moins un Juge-Arbitre ET d'un Arbitre en activité et licenciés au club. Ce licencié ne pourra être la même personne qu'en cas d'activité constatée dans les deux disciplines.

Pour chaque club ayant une ou des équipes inscrite, le(s) Juge(s)-Arbitre(s) proposé(s) s'engage(nt) par écrit lors de l'inscription du club à officier au minimum sur 1 journée régulière d'interclubs régionaux en Bretagne **ou à défaut de date disponible sur un TRJ** au cours de la saison.

**Ce juge arbitre devra Communiquer à la CRA avant le 15 août au moins deux dates où il serait disponible :**

**La première date devra être une des dates du championnat régional.**

**La seconde date pourra être une des dates du championnat régional, ou pourra être remplacée par deux dates de trophée régional jeunes.**

L'arbitre proposé s'engage par écrit à officier au minimum sur 1 compétition régionale ou nationale en Bretagne au cours de la saison (arbitrage en tenue et mention obligatoire sur le rapport de JA).

Ces activités devront avoir été effectuées avant la fin du championnat interclubs régional. En cas d'indisponibilité du JA et/ou de l'arbitre, l'activité doit être effectuée par un autre officiel licencié au club. A défaut, les équipes concernées seront rétrogradées en division départementale. La division dans laquelle elles pourraient être réintégrées relève de la seule initiative des Comités Départementaux.

Une dérogation provisoire pourra être accordée aux seuls clubs accédant au championnat régional ou





## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

ayant perdu leurs officiels actifs à l'inter-saison. Ces clubs devront néanmoins s'engager à l'inscription de leur équipe à inscrire au moins un de leurs licenciés à un stage d'Arbitre, un stage SOC et un stage de JA au cours de la saison en s'acquittant avant la date d'inscription au championnat des frais de stages. Ces frais ne seront pas remboursés et l'équipe sera rétrogradée en division départementale en cas de désistement aux stages.

En cas de défection d'un officiel pendant la saison, le club doit obligatoirement prévenir, par courrier officiel, la Ligue, la Commission Régionale Interclubs et la Commission Régionale Arbitrage avant la date de la journée suivante. Chaque cas sera étudié par la CRI.

## 9 Modalités particulières

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en match aller/retour sur **5 journées de championnat et une journée de classement** en harmonie avec les dates de championnat de France Interclubs communiquées chaque saison par la Fédération. Les dates communiquées en début de saison par la Commission Régionale Interclubs sont définitives sauf évolution du calendrier du championnat interclubs national. Aucune date ne pourra donc être modifiée par la suite sans l'accord de la C.R.I.

Une ou deux journées appelées Report 1 et Report 2 sont prévues en cas de report d'une ou plusieurs journées d'interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel). Ce report interviendra sur la totalité des rencontres de la journée de Régionale 1, de Régionale 2 et de Régionale 3. Le club qui devait recevoir sera chargé en priorité de l'accueil de cette journée de remplacement, sauf s'il ne dispose pas de salle à cette date. Dans ce cas, l'organisation sera proposée aux autres clubs concernés par cette rencontre.

Les lieux de rencontres seront déterminés par la Commission Régionale Interclubs et communiqués aux clubs au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre pour réservation des salles auprès des municipalités.

La même règle sera appliquée pour toute autre journée supplémentaire (Report 1, etc ...).

A l'issue de la cinquième journée un classement par poule (cf Art 16) désignera les équipes devant s'affronter pour les matchs de classement.

**Une rencontre C1-1** permettra de déterminer le classement des équipes 1 à 4 de R1. Pour chaque poule, une seule équipe réserve pourra se qualifier pour la rencontre C1-1. Si les deux équipes en tête d'une poule sont des équipes réserves, l'équipe classée première de la poule et l'équipe non réserve la mieux classée seront qualifiées en C1-1 et l'équipe classée seconde sera qualifiée en C1-2.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

**Une rencontre C1-2** verra s'affronter pour chaque poule de R1 les deux équipes les mieux classées ne figurant pas en C1-1, elle permettra de déterminer le classement des équipes 5 à 8 de R1.

**Une rencontre C1-3** verra s'affronter les équipes de R1 ne participant ni à la rencontre C1-1 ni à la rencontre C1-2. Elle permettra de déterminer les classements de 9 à 12 de R1.

**une rencontre C2-1** verra s'affronter les équipes classées première et seconde des deux poules de R2. Elle permettra de déterminer les classements 1 à 4 de R2.

**une rencontre C2-2** verra s'affronter les équipes classées troisième et quatrième des deux poules de R2. Elle permettra de déterminer les classements 5 à 8 de R2.

**une rencontre C2-3** verra s'affronter les équipes classées cinquième et sixième des deux poules de R2. Elle permettra de déterminer les classements de 9 à 12 de R2.

**une rencontre C3-1** verra s'affronter les équipes classées première et seconde des deux poules de R3. Elle permettra de déterminer les classements 1 à 4 de R3.

**une rencontre C3-2** verra s'affronter les équipes classées troisième et quatrième des deux poules de R3. Elle permettra de déterminer les classements 5 à 8 de R3.

**une rencontre C3-3** verra s'affronter les équipes classées cinquième et sixième des deux poules de R3. Elle permettra de déterminer les classements de 9 à 12 de R3.

## 10 Nombre de matchs par rencontres

### 10.1 Saison régulière

Chaque rencontre de saison régulière consiste en 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline. L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en mixte doit respecter la hiérarchie établie (**article 5**).

#### 10.2 Rencontres de classement

Chaque rencontre de classement consiste au minimum en 8 matchs conformément à l'article 10.1 et si les deux équipes remportent le même nombre de match, un neuvième match est joué pour départager les deux équipes

A la fin du huitième match en cas d'égalité, le Juge Arbitre convoque les capitaines des deux équipes.

A tour de rôle (le juge arbitre désignant par tirage au sort celui qui commencera) chaque capitaine élimine une des 5 disciplines (simple homme, simple dame, double homme, double dame, double mixte) jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une.

Le match décisif se jouera dans cette discipline et pourra être disputé par tout joueur présent sur la feuille de déclaration d'équipe de la rencontre, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà joués par ce joueur dans la rencontre.

Chaque capitaine dispose de trois minutes pour décider et communiquer au juge arbitre le nom du ou des joueurs de son équipe participant à ce match.

Le match est ensuite lancé en respectant les temps de repos si nécessaire

L'équipe remportant ce match remporte la rencontre.

## 11 Déroulement d'une rencontre

Les horaires des rencontres :

Dimanche 10h30-16h30 (2 rencontres/équipe).

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre désigné par la CRA, et indiqué dans le fichier d'activité des officiels disponible sur le site de la Ligue, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.

### 11.1 Convocations



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Elle informe les équipes par courrier ou email, au moins 14 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessous. Mettre en copie du mail le secrétariat de la ligue ([ligue@bretagnebadminton.com](mailto:ligue@bretagnebadminton.com)), ainsi que la Commission Régionale Interclubs ([interclubs@bretagnebadminton.com](mailto:interclubs@bretagnebadminton.com)), et le juge arbitre de la journée (coordonnées disponibles sur le site de la Commission Arbitrage <http://cra.bretagnebadminton.com>).

#### 11.2 Accueil des équipes et des juges-arbitres

Elle se tient à la disposition des équipes et du (des) juge-arbitre(s) qu'elle reçoit et assure une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

#### 11.3 Volants

Les rencontres se jouent obligatoirement en volants plumes homologués Standard ou Elite fournis par partage entre les équipes.

La liste des volants est consultable sur le site fédéral

L'utilisation de volants non agréés est passible d'une amende de 30 euros par rencontre.

#### 11.4 Salle

La salle doit être apte à accueillir une compétition de niveau Régional (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public).

Le nombre minimum de terrains requis est de 4.

#### 11.5 Table de marque

L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne minimum qui ne pourra en aucun cas être un joueur participant à la rencontre) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Une personne sachant utiliser le logiciel EasyBadNetTeam (le fichier est envoyé par la CRI). Il est conseillé que cette personne soit titulaire du Stage Organisation de Compétition 'SOC'.

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins. La trousse devra contenir au minimum une bombe de froid ou à défaut disposer de poches de glace réfrigérées.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

#### 11.6 Déclaration de présence et composition d'équipe

Faire une feuille de présence des joueurs (Nom, Prénom, N° licence, classement, signature) et mettre sur cette feuille l'heure d'arrivée de l'équipe.

La salle est ouverte au moins 1h15 avant le début des rencontres.

**9h30** : Les capitaines remettent leur déclaration de présence au juge-arbitre.

**9h40** : Briefing du juge-arbitre avec les capitaines et distribution des listes de présence de chaque équipe ainsi que des feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de 15 minutes maximum pour remettre leur composition.

**Avant 10h00** : Les joueurs doivent avoir signé la déclaration de présence à la table de marque.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par le juge-arbitre). Quelle qu'en soit la cause, un joueur n'ayant pas signé la feuille de présence à **10h00** ne pourra donc pas participer à la première rencontre.

A la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du Juge-Arbitre.

L'ordre des matches est déterminé par le Juge Arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matches, ...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au Juge Arbitre.

Pour la deuxième série de rencontres de la journée, l'horaire des premiers matchs est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) de la rencontre précédente.

#### 11.7 Modifications horaires ou de lieu

Toute demande de modification du jour ou de l'horaire des rencontres devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra parvenir au secrétariat de la ligue au plus tard 15 jours avant la date prévue de la journée concernée. La décision de la CRI sera communiquée par écrit ou par mail à toutes les équipes concernées et au juge arbitre de la journée.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

#### 11.8 Retard d'une équipe

En cas de retard d'une équipe de moins de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de convocation (9h30). Le JA consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative.

En cas de retard de plus d'une demi-heure un point de pénalité au classement général sera appliqué. La rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Le JA consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative.

En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'heure de convocation (9h30), la rencontre est perdue par forfait. En cas de retard répété d'une équipe, la CRI décidera de l'éventuelle sanction.

Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

La CRI se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation météorologique exceptionnelle.

## 12 Journée de classement

La J5 devra être séparée de la journée de Classement d'au moins 28 jours.

- Les équipes devront, dans la semaine suivant la J5 (ou la journée la remplaçant), envoyer un courrier pour indiquer si elles souhaitent ou non accueillir les rencontres de classement,
- Parallèlement un courrier sera envoyé au JA pour savoir lesquels seraient disponibles.

La CRI décidera aux plus vite les lieux des différentes rencontres de classement en fonction :

- Des dossiers proposés (en particulier à la présence programmée de scoreurs.)
- De la qualité de l'organisation, constatée à la lecture des autres rapports JA sur les différentes organisations de compétition

#### 12.1 Ordre des rencontres de classement

Les rencontres de classement se dérouleront sur une journée comme expliqué ci-dessous :

##### **Première rotation**

- RA : Le meilleur qualifié de la Poule 1 affrontera le moins bon de la Poule 2.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

- RB : Le meilleur qualifié de la Poule 2 affrontera le moins bon de la Poule 1.

#### Deuxième rotation

- Les vainqueurs de RA et RB disputeront les deux premières places de la rencontre de classement
- Les perdants de RA et RB disputeront les places 3-4 de la rencontre de classement.

#### 12.2 Journée de classement : qualification des joueurs\*

Une équipe ne pourra aligner en journée de classement un joueur\* que si :

- Il répond aux critères pour jouer dans leur équipe en régionale et
- S'il a joué au moins trois journées dans cette division parmi les 5 précédentes ou
- Si au cours de cette saison dans aux moins cinq rencontres un joueur avec un meilleur classement que le classement actuel de celui-ci était présent sur la feuille de match

La liste communiquera la liste des joueurs autorisés à jouer la journée de classement à l'issue de la dernière journée de la saison régulière.

## 13 Organisation des divisions des Poules

### 13.1 Régionale 3

La CRI décidera d'une répartition des clubs par poule sur des critères géographiques

### 13.2 Régionale 2

Les équipes seront classées comme suit :

- Les équipes descendant de R1
- Les équipes restant en R2
- Les équipes montant de R3

### 13.3 Régionale 1

Les équipes seront classées comme suit :

- Les équipes descendant de N3 (si des équipes de deux poules différentes et de même place descendent de N3 l'ordre sera déterminé par le niveau médian d'équipe)



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

- Les équipes restant en R1
- Les équipes montant de R2





## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Pour la R1 et R2, les poules seront composées comme suit :

Poule 1

Poule 2

Equipe place 1

Equipe place 2

Equipe place 4

Equipe place 3

Equipe place 5

Equipe place 6

Equipe place 8

Equipe place 7

Equipe place 9

Equipe place 10

Equipe place 12

Equipe place 11

#### 14 Juge Arbitre

Le juge-arbitre est désigné par la CRA. Les indemnités et, le cas échéant, les frais de déplacement sont à la charge de la CRA. Ses repas sont à la charge de l'organisation.

#### 15 Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le Juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux **Articles 4, 10,11 et 12**, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les **Articles 5 et 6**. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du Juge-Arbitre.

#### 16 Barème des points sur l'ensemble des rencontres de saison régulière

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant:

Victoire	3 points
Nul	2 points
Défaite	1 point



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

Forfait	0 point
---------	---------

- 16.1 Le classement de chaque poule de saison régulière est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres des 5 premières journées.
- 16.2 S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 16.3 Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 16.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

*Exemple : deux équipes*

*Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48*

*Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46*

*L'équipe A est donc déclarée première.*

*Exemple : Plus de deux équipes*

*Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48*

*Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46*

*Equipe C : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 66, matches contre 22, différence +44*

*Equipe D : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 64, matches contre 24, différence +40*

*L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe B est classée seconde.*

## 17 Forfait sur un match

- 17.1 En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le 2ème simple).

Sont considérés comme perdus par forfait :

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des **articles 4, 6, 10, 11 et 12.2**



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par ce joueur (SH1 et 2);
- Un match indûment décalé suite à une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

17.2 Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction.

17.3 Pour les cas de dépassement de quota (plus de 1 étranger aligné, plus de 2 mutés alignés), on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueurs à avoir joué dans la rencontre concernée.

17.4 Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

17.5 En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
- pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce point sera retiré au score sur l'ensemble des rencontres comme défini à l'**article 16** : l'équipe fautive ne marquera donc que 2 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à deux, même si le nombre d'infractions est supérieur.

17.6 Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

## 18 Tenue vestimentaire des joueurs

18.1 Lors de chacune des rencontres du Championnat, le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville devra apparaître sur tous les maillots des joueurs (dans le dos); ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur (ou) du club.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

- 18.2 Une dimension de 6 à 10 cm de hauteur est conseillée pour faciliter la lecture à distance. Si les noms des joueurs sont précisés, ils devront respecter strictement la réglementation en vigueur.
- 18.3 Pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe devront porter des maillots identiques. En cas de modèles de tenues légèrement différentes entre hommes et femmes, l'avis de la CRI peut être demandé.
- 18.4 Dans le cas où un joueur ne se conforme pas aux dispositions des articles 18.1, 18.2 et 18.3, le JA consignera les faits dans son rapport, et l'équipe se verra infliger une amende de 10 € par défaut constaté par rencontre.

## 19 Barème des points par match

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe.

<b>Match gagné</b>	<b>1 Point</b>
<b>Match perdu</b>	<b>0 Point</b>
<b>Match forfait</b>	<b>0 Point</b>

Tous les matchs doivent être joués.

## 20 Disqualification de joueurs et autres sanctions

- 20.1 Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes (de la même journée) sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la CRI. Il devra de plus faire parvenir à la CRI par lettre recommandée dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.
- 20.2 Le Juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la CRI de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs (par forfait ou non) dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

20.3 En cas de disqualification totale. Tous les résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres. Elle sera classée dernière de son championnat.

## 21 Communication des résultats

L'organisateur des rencontres a la charge :

21.1 D'envoyer par mail les résultats des rencontres et le fichier généré par EasyBadNetTeam (fichier .zip) à [interclubs@bretagnebadminton.com](mailto:interclubs@bretagnebadminton.com) à la date de la rencontre avant 21h.

21.2 D'envoyer les résultats à la ligue, au plus tard le mercredi suivant la journée de compétition. L'envoi peut se faire par tout moyen prouvant la date d'envoi : courrier postal, courrier électronique, à l'adresse [interclubs@bretagnebadminton.com](mailto:interclubs@bretagnebadminton.com). Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe, feuilles de déclaration de présence, éventuellement feuille de réserve.

21.3 Dans le cas où le club organisateur ne se conforme pas aux dispositions **des articles 21.1 et 21.2**, l'équipe se verra infliger d'une amende de 30 euros sur la journée.

## 22 Réserves et Réclamations

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées immédiatement au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Elles doivent être confirmées dans les cinq jours par courrier recommandé adressé à la CRI.

Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courrier recommandé à la CRI par au plus tard 5 jours après la dite journée.

La CRI statuera en première instance dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation.

## 23 Sanctions et recours

La CRI homologuera les rencontres au plus tard quinze jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CRI prononçant les sanctions administratives et sportives en application des articles précédents seront diffusées sur le site Internet de la ligue et notifiées à chaque club sanctionné, par courrier recommandé.



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

En cas de désaccord avec une décision de la CRI, un club pourra saisir la commission litige selon la procédure émise par la ffbad et auprès de la Ligue de Bretagne de Badminton (commission chargée des litiges et réclamations).

#### 24 Comités Départementaux

Chaque Comité Départemental devra fournir au secrétariat de la ligue au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque saison sportive le classement de la plus haute division de son championnat départemental.

#### 25 Inscription pour la saison 2014-2015

En sus de tous les points cités précédemment, pour s'inscrire pour la saison suivante 2014-2015, le club devra s'acquitter de toutes les amendes qu'il aurait reçues au cours de la saison 2013-2014.

#### 26 Adhésion au règlement

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. L'organisation du championnat de ligue ainsi que la modification des articles du présent règlement est à l'issue de chaque saison à la seule initiative de la commission Interclubs. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

#### 27 Transition saison 2013-14 à 2014-15

##### Composition de la R1 :

- toutes les équipes descendant de N3
- les équipes en R1 au cours de la saison 2013-14 (si une des équipes est d'un club ci-dessus, elle sera reversée en R2)
- les meilleures équipes nécessaires de R2 pour arriver à 12. (si une des équipes est d'un club ci-dessus, elle sera reversée en R2)

##### Composition de la R2 :

- Les équipes reversées de R1



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

- Les équipes de R2 ne montant pas en R1 (si une des équipes est d'un même club que les équipes déjà inscrites en R2, elle sera reversée en R3)
- Les meilleures équipes des R3 au classement pris équitablement dans chaque poule. Si le nombre d'équipes à reverser est impair, les deux équipes seront départagées à la valeur médiane. (si une des équipes est d'un même club que les équipes déjà inscrites en R2, elle sera reversée en R3)

#### Composition de la R3 :

- Les équipes reversées de R2
- Les équipes de R3 ne montant pas en R2 (si une des équipes est d'un même club que les équipes déjà inscrites en R3, elle sera rétrogradée en départementale)
- La meilleure équipe de chaque département n'étant pas d'un même club que les équipes déjà inscrites en R3
- En cas de besoin des équipes de départemental selon l'ordre défini à l'article 2.

Ordre des rencontres pour chaque poule :

R1	E1 E6	E2 E3	E4 E5
	E1 E5	E2 E6	E3 E4
R2	E1 E4	E2 E5	E3 E6
	E1 E3	E2 E4	E5 E6
R3	E1 E2	E3 E5	E4 E6
	E1 E6	E2 E3	E4 E5
R4	E1 E5	E2 E6	E3 E4



## Règlement du Championnat Régional par équipes

### Saison 2014/2015 - Ligue Bretagne

	E1 E4	E2 E5	E3 E6
R5	E1 E3	E2 E4	E5 E6
	E1 E2	E3 E5	E4 E6